

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013 DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

I- CONTEXTE GENERAL

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a été créé en janvier 2003 pour coordonner et gérer des politiques territoriales contribuant au développement durable du territoire. Ainsi, il assure prioritairement le pilotage et la gestion de la convention territoriale (Contrat de Pays), du programme européen Leader et du PLIE (Plan Local Insertion Emploi), ainsi que d'autres dispositifs thématiques qui ont émergé au fil de l'avancement du Projet de territoire (Plan Climat ; maîtrise d'ouvrage sites Natura 2000 ; Inventaire du patrimoine culturel ; Schéma culturel ; charte forestière..).

Le Syndicat Mixte a toujours de nombreuses conventions pluriannuelles en cours avec les partenaires financiers (Etat ; CR MP ; CG ; ...) en ce début 2013. **Les dernières informations semblent rassurantes sur le maintien des engagements pris avec les structures de Pays jusqu'en 2014. La question sera donc pour l'après 2014 qui est déjà en réflexion au niveau des financements européens (à suivre donc en 2013).**

La mise en place de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) en 2011 et l'élaboration du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) qui en a découlé n'a pas fait évoluer fortement le paysage des EPCI en MQ. De fait le SM PMQ a toute sa place dans ces réflexions car il concourt à une mutualisation des moyens techniques et humains au service des EPCI qui le composent tout en rationalisant les aides publiques dévolues au territoire en recherchant plus de cohérence et de lisibilité des actions soutenues.

Les politiques nationales (Grenelle II notamment sur SCOT rural ; acte III de la décentralisation ; débat sur la transition énergétique ; lois sur l'égalité des territoires en 2013 ; ...) connaissent actuellement un contexte évolutif, qui nécessite de la part du SM PMQ, une constante adaptation notamment sur un plan organisationnel et stratégique.

Les politiques territoriales cofinancées par le CR MP et le CG pourraient en être impactées dans les années à venir. D'ores et déjà le CR MP a adopté lors de son assemblée plénière du 24/11/2011 des critères d'éco-conditionnalité de ses aides qui confortent le volontarisme du PMQ depuis plusieurs années sur ces thèmes du développement durable.

L'ensemble de ces évolutions conduit l'Etat, l'Europe et le Conseil Régional, principaux initiateurs des politiques d'aménagement du territoire, à procéder à des appels à projets territoriaux, pour lesquels les structures gestionnaires des Pays sont jusqu'à présent, souvent visées et doivent donc faire preuve d'une grande réactivité (LEADER IV, MDE DD ; SCOT ; Economie sociale et solidaire ; Territoire et gouvernance alimentaire ;...). Les réflexions en cours sur les futurs fonds européens 2014-2020 semblent privilégier une « **territorialisation accrue** » **de leur gestions pour améliorer la cohérence territoriale, grâce à une approche inter-fonds (FEADER ; FEDER ; FSE)** » qui pourrait si cela se vérifie, renforcer les Pays organisés et structurés comme le Pays MQ, qui ont déjà une pratique de la gestion de plusieurs fonds européens sur un territoire.

Ainsi, la constitution progressive de l'équipe technique pluridisciplinaire au sein du Pays MQ a permis une montée en compétence qu'il s'agit de maintenir pour être en capacité de répondre aux échéances à venir, et ainsi de poursuivre son action de soutien au développement durable de notre territoire.

II- SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

a- Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2007

Les tableaux ci-dessous retracent les masses budgétaires les plus significatives de l'évolution budgétaire du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy depuis 2007 (les dépenses d'investissement, marginales de par les compétences du Syndicat Mixte, ne faisant pas l'objet d'une analyse dans ce document).

Dépenses de fonctionnement de 2007 à 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Charges à caractère général (011)	279 318.12 €	389 953.12 €	261 080.19 €	334 403.47 €	352 890.93 €	351 619.10 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	303 161.68 €	330 725.59 €	509 525.45 €	560 881.93 €	597 345.46 €	610 965.51 €
Charges financières (66)	- €	931.23 €	1 110.20 €	2 648.62 €	5 102.02 €	5 228.31 €
Charges exceptionnelles (67)	591 823.41 €	824 293.46 €	268 193.54 €	50 810.30 €	113 984.50 €	100 821.06 €
Opérations d'ordres (042)	14 944.78 €	11 335.46 €	6 747.10 €	8 812.96 €	11 174.90 €	10 368.24 €
Total	1 189 247.99 €	1 557 238.86 €	1 046 656.48 €	957 557.28 €	1 080 497.81 €	1 079 002.22 €

Recettes de fonctionnement de 2007 à 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Atténuations de charges (013)	779.36 €	693.59 €	3 037.28 €	3 085.51 €	16 467.64 €	7 193.43 €
Dotations, subventions, Participations (74) :	1 244 131.76 €	1 500 510.47 €	924 776.10 €	965 701.07 €	1 055 773.61 €	1 074 776.28 €
<i>Autres (74718)</i>	322 402.02 €	353 791.22 €	273 758.39 €	249 641.31 €	388 370.94 €	195 383.78 €
<i>Région (7472)</i>	146 426.25 €	135 099.07 €	177 664.47 €	155 404.12 €	188 996.97 €	184 651.77 €
<i>Département (7473)</i>	28 825.00 €	57 313.00 €	141 233.00 €	218 694.00 €	168 011.00 €	164 494.00 €
<i>Participation des EPCI</i>	176 584.50 €	196 205.00 €	224 120.00 €	227 900.00 €	231 790.00 €	261 239.00 €
<i>Participation Communes au CEP</i>	- €	- €	- €	37 032.00 €	45 053.70 €	47 845.20 €
<i>Leader</i>	499 514.27 €	675 577.62 €	104 148.18 €	68 120.64 €	25 541.00 €	221 162.53 €
<i>Budget communautaire (7477)</i>	41 379.72 €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>Autres organismes (7478)</i>	29 000.00 €	82 524.56 €	3 852.06 €	8 909.00 €	8 010.00 €	- €
Autres produits de gestion courante (75)	- €	- €	- €	- €	262.52 €	- €
Produits exceptionnels (77)	1 140.00 €	- €	- €	2 794.39 €	- €	162.17 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	121 171.74 €	177 975.17 €	121 940.37 €	3 097.27 €	17 120.96 €	9 013.91 €
TOTAL	1 367 222.86 €	1 679 179.23 €	1 049 753.75 €	974 678.24 €	1 089 624.73 €	1 091 145.79 €

b- Analyse comparée

L'augmentation des dépenses de fonctionnement (hors dotation LEADER/PLIE) observée entre 2007 et 2011 a été stoppée en 2012. Elle est essentiellement imputable aux charges de personnel et à caractère général. Ces dernières sont liées au renforcement progressif de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy répondant à l'accroissement des missions de coordinations thématiques et d'appui technique aux politiques territoriales (en 2012 nouvelle mission entamée sur les circuits courts de proximité). Les dépenses à caractère général connaissent également une augmentation progressive mais irrégulière en fonction des années. Ceci s'explique essentiellement par la variation d'une année sur l'autre de 2 articles comptables importants dans le budget du SM PMQ : les honoraires (prestations intellectuelles, ...) et les publications (éditions de guide touristiques, ...) qui en fonction des projets portés par le SM PMQ varient d'une année sur l'autre.

En 2012, on constate une maîtrise globale des dépenses de fonctionnement grâce à une stagnation des charges à caractère générale et une légère hausse des charges de personnel.

L'augmentation des recettes de fonctionnement (hors reversement LEADER/PLIE) est heureusement proportionnelle à celle des dépenses. Au sein des recettes, nous distinguons les participations des EPCI (5.5 €/hab en 2012) et « autres subventions » obtenus auprès du Conseil Général, Conseil Régional, Etat et Europe pour l'assistance technique du Contrat de Pays et du Programme Leader ainsi que pour les actions thématiques conduites par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (diagnostic énergie, élaboration charte paysagère, PLIE ; ADEC...). En 2012, le versement du FSE (PLIE) n'a pu se faire au niveau prévu, car il est nécessaire d'avancer le paiement aux opérateurs du PLIE pour pouvoir solliciter l'appel du FSE. De fait la manque de trésorerie du SM n'a que peu permis de justifier d'avances de paiements aux opérateurs du PLIE.

Globalement on constate donc depuis 2007 une relative stagnation des participations des EPCI et une augmentation des dotations extérieures. **D'où l'importance, pour le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy d'être en capacité de suivre l'évolution pour l'avenir des pratiques et modalités d'obtention de subventions, notamment du futur Contrat de Pays et des fonds européens de la future génération 2014-2020.** Toutefois, la part d'autofinancement globale du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (la participation des EPCI comparée aux dépenses) doit rester suffisante, au risque de ne plus pouvoir boucler les budgets futurs.

Part des contributions des EPCI sur les dépenses totales du SM PMQ (hors gestion de la dotation LEADER et PLIE) :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Participation €/hab*	3.2€	3.2€	3.5€	4€	4.5€	5€	5€	5€	5 €	5.5€
Part EPCI	49 %	38,40 %	33 %	35 %	30 %	27 %	28.6%	24.3%	25.4%	28.8%

*hors CEP

Remarques :

Concernant la gestion de la dotation LEADER et du PLIE, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a joué le rôle d'intermédiaire des fonds européens (LEADER et FSE) pour le bénéficiaire final. De fait, depuis 2004 et jusqu'en 2008 pour LEADER+ (fin du programme) les recettes et dépenses de cette dotation Leader+ se sont équilibrées et donc n'ont pas eu d'impact sur la situation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

A partir de 2010 seul le dispositif PLIE fait l'objet de reversement par le SM PMQ de crédits européens aux opérateurs et certains bénéficiaires du PLIE.

III- BILAN ET PERSPECTIVES POUR 2013

L'année 2012 a permis de poursuivre la mise en œuvre de procédures territoriales gérées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy : le Contrat de Pays appelé Convention Territoriale, le programme Leader IV, le PLIE (Plan local Insertion Emploi), le Plan Climat Territorial depuis 2010, le schéma culturel de territoire, l'OPAH,...

Ainsi des thématiques ont été plus particulièrement animées ou font l'objet d'études-actions.

a- Les thématiques déjà en cours

- ✗ Mise en œuvre d'une Charte Paysagère et émergence d'un SCOT (Schéma de cohérence territoriale) : Le Pays Midi-Quercy a défini un cahier de recommandations et des plans paysages pour l'ensemble du territoire : volet paysager des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), maîtrise d'ouvrage de deux DOCOB NATURA 2000 depuis novembre 2008, suivis de projets ponctuels à impact paysager. **Depuis 2011, réponse à l'appel à projet régional, dans le cadre du Réseau Rural Régional MP, sur l'émergence de SCOT rural.** Le PMQ a été sélectionné et a mandaté deux cabinets (CRP et AMENIS) pour réaliser en 2012 une prestation intellectuelle pour accompagner le territoire dans une phase de préfiguration de SCOT.
- ✗ Une chargée de mission est en place depuis juin 2004 pour coordonner la mise en œuvre de la charte paysagère et l'émergence SCOT depuis 2011. (Le suivi des 2 maîtrises d'ouvrage NATURA 2000 est assurée depuis 01/2012 par la chargée de mission Charte Forestière de Territoire.
- ✗ Mise en œuvre d'une politique « Habitat-mobilité», suite à une étude conduite dans le cadre d'une formation-accompagnement d'un groupe mixte (élus, conseil de développement, techniciens) : reconquête des centres de bourgs anciens, une politique foncière globale au service de la production de lotissements d'intérêt général, action globale pour favoriser l'habitat des jeunes (16-30 ans).
 - *recrutement d'un chargé de mission en décembre 2005 pour mettre en oeuvre le programme défini.*
 - *contractualisation sur un Programme d'intérêt général « logements centre bourg en PMQ » (2007-2010) et accompagnement d'opérations exemplaires d'habitats groupés à forte qualité paysagère et environnementale.*
 - **Mise en œuvre d'une OPAH de Pays MQ axée sur la précarité énergétique et lutte contre l'insalubrité depuis mi 2011.**
- ✗ Réalisation d'une étude au premier trimestre 2011 sur « la Mobilité domicile-travail en PMQ, priorisée sur les 2 axes routiers principaux : D 115 et ex N20 » qui a permis de prioriser les actions à mener pour susciter de la mobilité moins polluante et plus économique (aire de co-voiturage ; prolongement de pistes cyclables ; ...). Cette étude a permis en 2012 notamment d'alimenter le schéma de mobilité départementale en cours d'élaboration par le CG 82 (pilote par l'ADE 82), auquel le SM PMQ est partie prenante. De plus le SM PMQ soutient le développement d'initiatives en matière de mobilité alternative (réseau Rezo-pouce pour sécuriser l'autostop ; pédi-bus et vélo-bus..) dans le cadre du Plan Climat territorial.
- ✗ Coordination d'un schéma d'organisation de l'économie touristique associant les OT-SI, les partenaires départementaux et régionaux (CDT; CRT...) et les prestataires : édition d'un guide pratique annuel touristique, mise en réseau des 10 OT-SI du Pays MQ, guide des manifestations en PMQ ; développement de la filière « activités de pleine nature », réseau de bistrotts de Pays MQ ; élaboration d'un plan marketing ; suivi du PER Aveyron

Viaur et coopération Leader envisagée. En 2011, lancement de deux études stratégiques pour l'activité touristique en MQ :

- *Etude pour la structuration des OT-SI (office de PAYS) en cohérence avec le projet de développement tourisme durable du PMQ, terminée en juillet 2012.*
- *Schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées sur l'Aveyron en PMQ (terminée fin 2012)*

Une chargée de mission « tourisme » depuis 2007 coordonne la mise en œuvre des actions et le partenariat institutionnel.

- ✗ Mise en œuvre d'un Plan Climat Territorial (2010-2012) pour le Pays Midi-Quercy qui fait suite à un programme ATEnEE (2006-2009) avec l'ADEME afin d'installer une mission énergies au sein du SM PMQ (recrutement d'un chargé de mission depuis 09/2006) et qui a permis d'analyser les pratiques énergétiques des collectivités afin de maîtriser la consommation et développer les potentiels de production d'énergies renouvelables. (filière bois-énergie, solaire, efficacité énergétique, ...)

L'année 2012 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre effective du PCT (2010-2012) avec notamment le développement du service de Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes du PMQ volontaires (26 communes et 2 EPCI à ce jour), la mise en œuvre du plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT), l'action Maison de l'emploi développement durable (Plan d'actions métiers croissance verte sur bâtiments et énergies renouvelables),..

- ✗ Mise en œuvre d'un schéma culturel de territoire pour conduire une politique culturelle pour le Pays Midi-Quercy, équitable et de qualité : développer l'accessibilité à la pratique individuelle d'activités culturelles sur l'ensemble du Pays MQ (arts plastiques, musique..), favoriser le regroupement des acteurs culturels et proposer des spectacles culturels de qualité en MQ... Une première convention pluriannuelle (2008-2010) avec le CR MP, CG 82 (et soutenu par la DRAC) a permis de formaliser le partenariat financier et technique pour la mise en œuvre du projet culturelle de territoire du PMQ. **Cette dernière a été renouvelée en 2011 pour une période de 3 ans (2011-2013).**

Un chef de projet culturel de territoire est en place depuis mai 2006 au sein du SM PMQ, pour accompagner la mise en œuvre du Projet culturel de territoire. L'année 2012 a permis d'engager l'élaboration **d'une candidature à un Pays d'Art et d'Histoire en relation étroite avec le Ministère de la Culture.**

- ✗ Installation d'un PLIE (Plan local pour l'emploi et l'insertion) depuis mai 2006 afin de prendre en compte la dimension sociale du développement durable du PMQ :

- *Mise en place d'un plan local insertion-emploi (PLIE) axé sur l'accompagnement d'environ 200 personnes éloignés de l'emploi en cohérence avec sur les actions de développement local (chantier d'insertion, environnement. Une équipe d'animation et de gestion a été installée (équivalent 1.4 t.p) financée par les fonds européens FSE affectés aux PLIE, qui ont été maintenus pour la période 2007-2013 .*

- *Réalisation d'une étude GPEC territoriale en fin 2007-début 2008 (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences) dans le secteur du médico-social en PMQ, qui a débouché sur une contractualisation du SM PMQ et de 9 établissements médico-sociaux du PMQ avec l'Etat (Ministère du travail) pour un dispositif ADEC (Action Développement Emploi et Compétences) sur le médico-social en PMQ (2009-2010). L'année 2012 a été marquée par la fin de la convention ADEC PMQ (2011-2012) qui a permis l'accompagnement technique des établissements médico-sociaux dans leurs actions d'adaptation des ressources humaines à l'évolution de leur activité.*

- * Réalisation d'un inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy par la Maison du Patrimoine du Pays Midi-Quercy, pour le compte du Syndicat Mixte jusqu'en fin 2008. Transfert de cette compétence devenu Régionale au Syndicat Mixte du PMQ à partir du 1^{er} janvier 2009, et donc de l'équipe technique composée de 4 personnes. Une convention cadre tri annuelle et tripartite précise les engagements du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, dont les moyens humains nécessaires, du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général de Tarn-et-Garonne. Elle précise notamment les cofinancements de la région et du Département pour trois années (2009-2011). **Le renouvellement de cette convention pour 3 ans de plus (2012-2014) a été acté en décembre 2011, sur des bases similaires à la précédente, avec un financement complémentaire du programme LEADER MQ sur le volet valorisation de l'inventaire.**

- * Développement économique durable :
 - *Mise en œuvre d'une MCEF/M.E (Maison Commune Emploi Formation/Maison de l'Emploi) du PMQ à Caussade avec deux points d'appui aux EREF (Nègrepelisse et St-Antonin NV) : l'année 2012 a permis d'engager le plan d'actions cofinancé par l'Etat et notamment d'organiser l'événementiel « Métier-emploi et territoire » à Caussade ainsi que des formations Feebat pour les entreprises du Bâtiments (réhabilitations thermiques).*
 - *Réflexion sur le développement des circuits de proximité (CCP) à travers notamment:*
 - *Réponse à l'appel à projet du RRR MP « Territoire et gouvernance alimentaire » pour lequel le PMQ a été sélectionné et met en œuvre un plan d'actions depuis le 10/2013 (embauche spécifique réalisée dans le cadre du financement obtenu pour cet appel à projet), qui devrait rapprocher l'offre et la demande locale en produits locaux alimentaires.*

b- Les politiques territoriales gérées par le SM PMQ

1. La Convention Territoriale du PMQ (2008-2013)

En 2012, suite à la signature officielle de la Convention Territoriale (2008-2013) du PMQ le 09/02/09, 2 nouvelles programmations opérationnelles ont pu être validées lors des CTCP et des Comités départementaux des financeurs :

- Une programmation (année 2012 phase 1) présentée en CTCP du 22/06/12 et en Comité des financeurs du 07/09/12 : **24 opérations représentant un coût total de 2 818 105 € HT**
- Une programmation (année 2012 phase 2) présentée en CTCP du 13/12/12, comité des financeurs prévu en février 2013 : **26 opérations représentant un coût total de 5 570 148 € HT**

Cela représentera donc un montant global d'opération pour l'année 2012 d'environ 8 388 253 € HT

Globalement, les 9 programmations (depuis 2008) de la Convention territoriale PMQ ont déjà permis de valider pour environ 44 049 827 € d'opérations.

2. Le programme européen Leader IV (2007-2013)

Suite à la signature de la Convention d'application du programme LEADER MQ (2007-2013) en juin 2009, le Comité de programmation LEADER MQ s'est réuni **6 fois entre 2009 et 2013 (dont le 06/07/12 et le 10/01/2013).**

A l'issue de ces Comités de programmation, nous avons engagé 69 projets (sans compter les projets présentés en avis d'opportunité) représentant un coût total d'opérations **de 4 184 364€ mobilisant 1 330 572 € de fonds européen LEADER (soit 74% de l'enveloppe disponible jusqu'en 2014).**

c- Perspectives pour 2013 : "Le développement durable au cœur du projet de territoire "

Fort des thématiques respectueuses des principes du développement durable qui ont été coordonnées et animées depuis ces dernières années par le SM PMQ, l'horizon 2013 doit permettre de clairement conforter ce positionnement pour le Pays MQ. Ceci par la poursuite de la coordination des chartes ou plans thématiques mis en place (charte paysagère /SCOT ; Plan Climat territorial ; habitat-cadre de vie notamment par une OPAH de Pays ; renforcement du schéma d'organisation touristique ; Projet culturel de territoire ; Inventaire du patrimoine bâti ; insertion-emploi par le PLIE et la MCEF/MDE) et par l'engagement de nouveaux schémas cohérents avec notre charte de développement durable conçue pour 10 ans (2003-2013) et s'inscrivant dans les orientations des politiques territoriales (cf -I Contexte 2007-2013).

1. Politiques territoriales contractuelles à poursuivre en 2013:

- **Poursuivre la programmation de la Convention Territoriale du PMQ (2008-2013) signée avec le Conseil régional-Conseil Général –Etat, dans le cadre du contrat de projet (2007-2013) :** une cadence annuelle de 2 programmations afin de répondre au mieux aux remontées des maîtres d'ouvrage ; Réflexion sur le bilan quantitatif et qualitatif à mener pour l'élaboration d'une future convention territoriale (2014-2020).
- **Le programme européen LEADER IV (2007-2013) du PMQ ciblée sur la priorité « L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ » :** Une enveloppe de 1 806 755€ a été dédiée au Pays MQ. L'année 2013 devrait permettre de finaliser la programmation de l'enveloppe. Une évaluation collective externalisée avec les 16 GAL de Midi-Pyrénées va être réalisée en 2013 afin de mieux percevoir l'impact du programme LEADER et de se projeter sur le prochain appel à projet LEADER (2014-2020) qui devrait être proposé en 2014.
- **Le PLIE (Plan Local Insertion Emploi) dont la convention de mise œuvre des fonds FSE (2010-2012- avenant 2013) est en cours de mise en œuvre pour accompagner plus de 200 bénéficiaires sur le PMQ.** En 2013 une évaluation finale du PLIE MQ sera réalisée.
- **L'OPAH MQ (2011-2014) axée sur la précarité énergétique et la sortie d'insalubrité,** qui a permis doré et déjà de soutenir 80 logements PO (propriétaires occupants) et 16 logements locatifs (propriétaires bailleurs), **représentant 3 113 893 € de travaux subventionnés à hauteur de 1 297 733 € (ANAH ; CR MP ; CG ; EPCI).**
- **La poursuite de la convention de mise en œuvre du Schéma culturel de territoire (2011-2013) :** Elle permet d'accompagner les acteurs culturels du territoire dans leur mise en réseau et leur professionnalisation, la dynamisation de l'offre culturelle étalée sur l'année et le renforcement des services publics culturels (réseau lecture publique).

2. Thématiques à développer pour s'inscrire dans les orientations nationales et européennes 2007-2013 et anticiper 2014-2020:

Les actions prioritaires pour 2013

Poursuivre le **PCET -Plan Climat Energie territoire-(2010-2014)**, dans le cadre du prolongement de la convention COT (Contrat d'Objectif Territorial) pour 2 ans (2013-2014) qui vient d'être formalisé avec l'ADEME.

Poursuite du service de Conseil en énergie Partagé (CEP) auprès des communes qui ont adhéré (actuellement 26 communes et 2 EPCI) en priorisant l'accompagnement sur l'analyse de bâtiments plus énergivores ; le recensement des logements locatifs communaux et les groupements de commandes.

Mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire, pour appréhender dans toutes ses dimensions patrimoniales, économiques et culturelles, le rôle et les fonctions actuelles et potentielles que l'on veut donner à la forêt en PMQ. Approche sur la **biodiversité et forêt** en 2013/2014 dans la cadre de l'appel à projet national pour lequel le PMQ a été retenu.

Mise en œuvre du Plan d'actions MDE Développement durable sur les métiers de la croissance verte (bâtiments et énergies renouvelables) en partenariat avec la MDE MQ, l'ADEME, AVE et les acteurs concernés. Poursuite d'une réflexion sur la faisabilité d'un pôle de compétences « Rénovation thermique du bâti ancien en PMQ » pour accompagner ce secteur d'activité en lien avec différentes thématiques du PMQ (inventaire patrimoine bâti, Pays d'Art et d'Histoire ; tourisme patrimonial, ..)

- Poursuivre une réflexion sur des actions favorisant des mobilités moins consommatrice d'énergie (covoiturage ; voie verte ; ..) et à terme aboutissant à un schéma d'aménagement pour la mobilité alternative en PMQ, intégré dans le Plan Climat Territorial.

Enclencher le processus d'élaboration d'un SCOT rural en PMQ afin de poursuivre les dynamiques d'aménagement durable du territoire engagée depuis plusieurs années en PMQ (charte paysagère ; PLU ; PIG et OPAH ; Plan Climat ..)

- **Mettre en application les recommandations de l'Etude sur la structuration touristique du PMQ** notamment pour optimiser les missions et les moyens du réseau OT-SI (office de PAYS) et du **Schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées sur l'Aveyron en PMQ** .

Elaborer une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » s'inscrivant dans la continuité du Schéma culturel de territoire ; du développement du tourisme culturel et de la valorisation de l'inventaire du patrimoine bâti et globalement le l'art de vivre en PMQ.

Développer les liens agriculture-environnement-tourisme durable par la mise en œuvre **du Plan d'actions « Développement des circuits courts de proximité »** élaboré en 2011, dans le cadre de l'appel à projet du RRR (Réseau rural régional MP) « Territoire et gouvernance alimentaire ».

Entamer une réflexion de bilan et prospective du Contrat de Pays/politiques accompagnées par le PMQ dans la perspective du renouvellement des politiques territoriales et des fonds européens (2014-2020) :

- Programme de coopération LEADER intitulé « **La vie rurale, c'est pas de la science fiction** » : cadre de rencontres, de partages d'expériences, d'échanges et de réflexion sur l'avenir de nos territoires ruraux d'ici 2040 ; ateliers de prospectives avec 4 autres Pays de Midi-Pyrénées animés par le collectif Ville Campagne et la 27^{ème} Région avec l'appui de l'équipe de chercheurs du Mirail autour de Laurence MARTHE ;
- Poursuivre ces réflexions prospectives par un travail de bilan/Perspectives de la convention territoriale en prévision de son renouvellement pour la période 2014-20220.

Etudier la faisabilité d'une reconnaissance nationale sur l'application du développement durable dans notre Projet de territoire (reconnaissance du ministère de l'écologie).

Suivre attentivement l'élaboration du schéma directeur d'aménagement numérique départemental pour accompagner la montée en puissance du territoire vers le très haut débit.

Les actions à initier si possible en 2013

Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un nouveau site internet du PMQ pour notamment faciliter l'approche spatiale dans les différentes thématiques abordées par le PMQ.

Engager une réflexion sur l'évolution de l'offre de soins en PMQ pour proposer éventuellement un schéma pluriannuel sur cette thématique pour le PMQ. Et plus globalement réfléchir sur l'anticipation du vieillissement de la population en MQ (services ; emplois ; habitat ;...).

Réflexion sur un schéma de développement économique global et durable du PMQ (englobant le STIE déjà réalisé) et prenant en compte les besoins spécifiques de nos zones rurales (accompagnement aux micro-entreprises et à l'accueil-transmission-reprise d'activités, pluri activité, services aux personnes via l'économie résidentielle, ESS....)

CONCLUSION

Le contexte global des politiques territoriales et plus généralement de l'évolution de nos territoires ruraux face aux mutations démographiques et sociologiques conduisent les structures de gestion des Pays à s'organiser pour proposer des compétences pluridisciplinaires. Le contexte de crise et d'incertitude sur la refonte des politiques publiques, incitent à la prudence budgétaire, tout en maintenant une veille et une anticipation des dispositifs territoriaux dans lesquels le PMQ devra s'inscrire dans le futur.

Sur un plan financier cela nécessite d'accompagner cette acquisition de compétences techniques et stratégiques par une participation des EPCI, **fixée en 2012 à 5.5 €/hab***.

Au vu du bilan financier 2012 (montant des dépenses stationnaire), il est proposé de maintenir la même participation en 2013.

**population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2013 :*

- * CC TVA= 15 496 hab
- * CC QC= 19 856 hab
- * CC QRG= 7 934 hab
- * CC QV= 5 020 hab

Soit un total pour le PMQ= 48 306 habitants + 808 hab /2012)